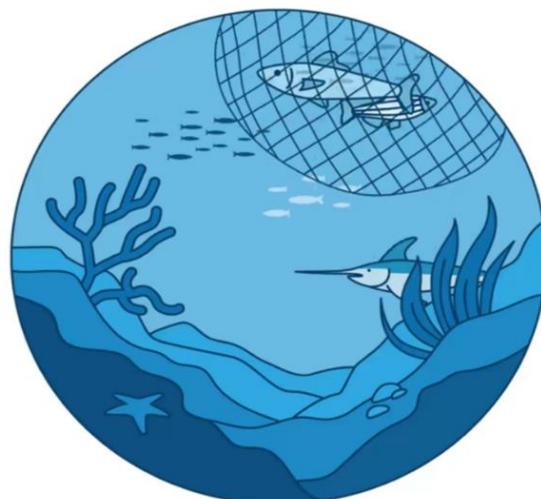


# Socio-écosystèmes halieutiques des régions ultrapériphériques françaises

## Synthèse

Rapport du Groupe de Travail  
Outre-Mer (GTOM) 2024



---

**Comment citer ce document :**

Guyader, O., Pawlowski, L., Ulrich C., Blanchard, F., Baudrier, J, Bonhommeau, S., Cissé, A., Duband, M., Frangoudes, K., Garcia, J., Jac, C., Leblond, E., Le Grand, C., Mahé, K., Merzereaud, M., Nithard, A., Pelletier, D., Tagliarolo, M., Tessier, E., Thomas, C. 2024. Socio-écosystèmes halieutiques des régions ultrapériphériques françaises. Synthèse rapport du Groupe de Travail Outre-Mer (GTOM) 2024. Convention Ifremer-DGAMPA, 23 pp.

Ce document constitue la synthèse du rapport GTOM 2024. Le rapport complet est disponible sur Archimer à l'adresse suivante :

<https://archimer.ifremer.fr/doc/00906/101830/>

---

## Introduction Enjeux de durabilité et approche intégrée des socio-écosystèmes halieutiques des RUP

La FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) pointe l'importance vitale de la pêche artisanale pour de nombreuses populations côtières dans le monde, rappelant que 3 milliards de personnes sont dépendantes des produits de la mer comme principale source de protéines animales. Ce type de pêche prévaut dans les Outre-mer français et en particulier dans les régions ultrapériphériques (RUP) (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte)<sup>1</sup>, où l'essentiel de la flottille de pêche professionnelle est composé de navires de moins de 12 mètres pratiquant la petite pêche. Cette activité pourvoyeuse d'emplois occupe une place importante en termes économique, social et culturel dans ces territoires. Comme dans de nombreuses régions tropicales, le caractère artisanal de la petite pêche combiné à la biodiversité des ressources exploitées, font des socio-écosystèmes halieutiques des RUP des systèmes complexes et difficiles à suivre. L'acquisition de connaissances y est plus difficile et l'évolution de la collecte de données pérenne notamment par le Système d'informations Halieutiques (SIH) de l'Ifremer est beaucoup plus récente que dans les pêcheries hexagonales. Pour autant, la connaissance halieutique a connu une accélération fulgurante au cours des années les plus récentes, du fait de différents facteurs qui se sont conjugués.

L'importance d'une approche inter-RUP au sein d'Ifremer est reconnue depuis quelques années, et s'est mise en place progressivement, renforcée encore avec la définition d'un Plan d'Action Outre-mer interne à l'institut en 2021 (PAOM<sup>2</sup>). Par ailleurs, les enjeux politiques autour de la connaissance halieutique ont revêtu une importance considérable en 2022 et 2023 dans le contexte des demandes françaises de subventions européennes pour le soutien au renouvellement des flottilles des RUP, remontant jusqu'aux plus hauts niveaux de l'Etat. En effet, de telles demandes, désormais légales de manière dérogatoire pour les RUP alors qu'elles sont normalement interdites pour les pêcheries de l'Union Européenne, requièrent notamment de pouvoir garantir que les stocks exploités soient en bon état écologique, c'est dire exploitées à un niveau compatible avec l'objectif RMD (Rendement Maximum Durable) de la Politique Commune de la Pêche (PCP). Cette analyse de garantie se fait dans le cadre des analyses européennes annuelles de l'équilibre entre les capacités de pêche et les opportunités de captures<sup>3</sup>, plus communément appelées «rapport balance-capacité». Cependant le manque important de données et de connaissances halieutiques dans la plupart des RUP a révélé une incapacité à démontrer le statut d'exploitation de la plupart des espèces, et le refus des subventions, entraînant une situation de fortes tensions non seulement politiques, mais également scientifiques du fait du rôle prépondérant accordé à l'information et à la donnée scientifique.

Cette situation a de facto entraîné, depuis 2022, un besoin d'investissement majeur pour l'Ifremer, en ressources humaines et financières, accompagné de quelques partenaires scientifiques (OFB-PNMM à Mayotte, Université de Guyane, Université de Bretagne Occidentale), pour mettre en œuvre les actions de court et moyen-terme nécessaires pour pallier ces déficiences. Un atelier organisé en décembre 2022 a été l'occasion de dresser un

---

<sup>1</sup> La collectivité de Saint Martin est également une RUP mais n'est pas considérée dans ce rapport, cela concernait moins de 10 navires actifs en 2022.

<sup>2</sup> Renault Anne (2021). Plan d'actions Outre-mer. Nouvelles stratégies 2021-2025. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00792/90431/>

<sup>3</sup> Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries (STECF) - Assessment of balance indicators for key fleet segments and review of national reports on Member States efforts to achieve balance between fleet capacity and fishing opportunities (STECF-23-13), Casey, J. and Virtanen, J. editor(s), Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2024, doi:10.2760/958072, JRC136331.

panorama complet des connaissances sur l'halieutique Outre-mer, et d'identifier les priorités de recherche<sup>4</sup>. Cet état des lieux a contribué à l'émergence et la pérennisation d'un groupe de travail scientifique appelé « GTOM » financé par la DGAMPA au titre de l'appui aux politiques publiques et utilisant notamment toute la gamme des données écologiques, biologiques, économiques et sociales collectées dans le cadre du règlement DCF (Data Collection Framework) en support scientifique à la PCP<sup>5</sup>. Le présent rapport vise ainsi à rassembler et partager toutes ces connaissances accumulées, et apprécier ainsi les progrès réalisés depuis l'atelier de Décembre 2022.

Cette synthèse présente les principaux résultats du GTOM rassemblés dans le rapport intitulé : Les socio-écosystèmes halieutiques des RUP. Ces travaux sur les socio-écosystèmes halieutiques (SESH) s'inscrivent dans le champ des sciences de la durabilité<sup>6</sup> au travers d'une part de travaux pluridisciplinaires associant écologues, biologistes, économistes et sociologues mais également de projets ou de réunions associant les acteurs. La complexité des SESH des RUP a conduit au développement d'une approche intégrée couvrant différents domaines complémentaires, définissant la structure du rapport. Comme l'indique la figure suivante, neuf chapitres constituent ce rapport couvrant les différentes composantes des systèmes étudiés et le jeu d'interactions entre elles.

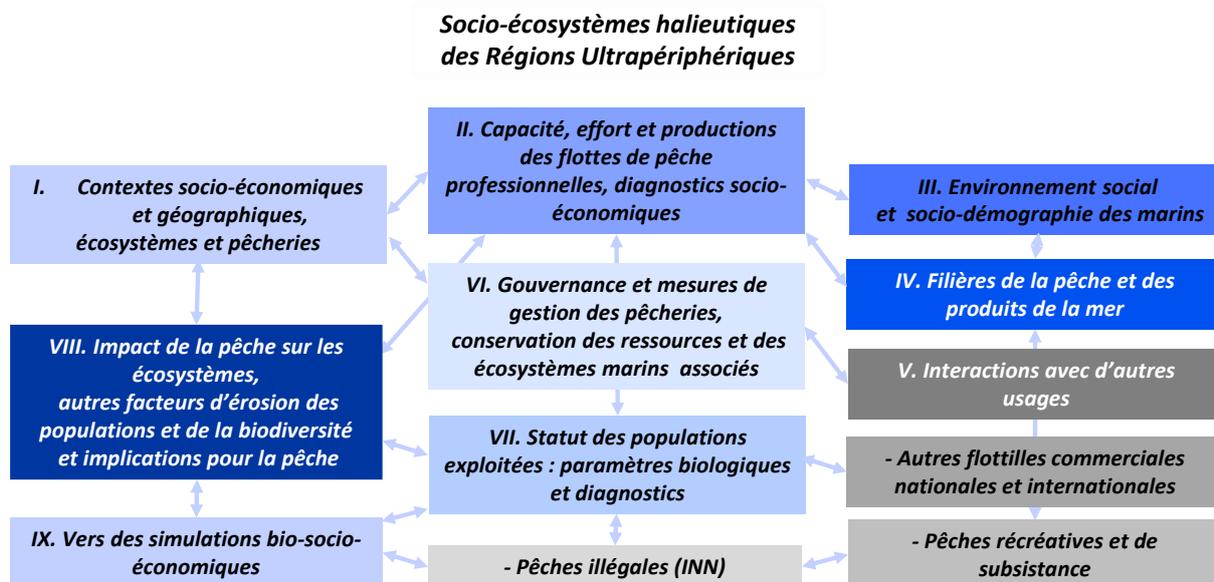


Figure 1 : Approche intégrée des socio-écosystèmes halieutiques (SESH) des RUP (Source : Ifremer-GTOM)

Dans chaque chapitre du rapport, sont présentés des éléments de contexte général couvrant les enjeux, les méthodologies utilisées ainsi que des analyses comparatives. Les résultats sont ensuite présentés par RUP.

<sup>4</sup> Ulrich et al. (2023). Rapport de l'atelier – rencontre sur les pêcheries artisanales des Outre-mer intertropicaux. 5-6 décembre 2022. Ifremer. <https://doi.org/10.13155/94531>

<sup>5</sup> Regulation (EU) 2017/1004 of the European Parliament and of the Council of 17 May 2017 on the establishment of a Union framework for the collection, management and use of data in the fisheries sector and support for scientific advice regarding the common fisheries policy and repealing Council Regulation (EC) No 199/2008 (recast)

<sup>6</sup> Sous la direction de Olivier Dangles, Marie-Lise Sabrié 2023. Science de la durabilité : Comprendre, co-construire, transformer - volume 2. IRD Éditions Collection : Hors collection mai 2023

## Chapitre I Contextes socio-économiques et géographiques, écosystèmes et pêcheries

De par leur histoire, leur éloignement géographique et leur insertion régionale au voisinage de pays moins développés, les RUP françaises présentent des différences économiques, sociales et culturelles notables par rapport à la France hexagonale. Ces contextes, variables selon les RUP, conditionnent la manière dont les secteurs de la pêche et les filières des produits de la mer évoluent. Les trajectoires démographiques varient de manière importante selon les territoires (taux de natalité, émigration, immigration) et peuvent impacter l'emploi dans la pêche, de même que la demande et la consommation de produits halieutiques. Les niveaux de vie sont inférieurs à ceux de l'Hexagone, les économies largement tertiaisées avec une forte dépendance aux échanges extérieurs en particulier avec l'Hexagone. Les taux de chômage et de pauvreté sont plus élevés, les inégalités de revenus plus prononcées. Les activités informelles sont importantes dans de nombreux secteurs de l'économie. Selon les régions, la pêche a longtemps été considérée comme une activité refuge et parfois complémentaire à d'autres source de revenus. Pour différentes raisons (réseaux relationnels, patrimoine culturel et consommation de produits locaux, ...), la pêche est source d'identité pour les populations de ces régions. Dans une très grande majorité des cas, les activités de pêche sont artisanales avec des navires de petite taille (moins de 12 mètres), des équipages de taille réduite (1 à 4 marins) et des sorties à la journée, ou pour quelques jours pour certains navires. Les points de débarquement sont en général nombreux et la pêche est le plus souvent commercialisée pour la consommation locale.

A l'exception de la Guyane, les RUP sont de petits territoires. Même si les ZEE sont importantes (656 540 km<sup>2</sup><sup>7</sup> soit 6,4 % de la ZEE française), les plateaux insulaires sont très étroits et tombent rapidement vers de grandes profondeurs. Accessibles à la pêche, les écosystèmes côtiers de ces plateaux insulaires sont de taille réduite, peu productifs et sensibles à la pression de pêche. Les RUP se situent presque toutes dans des zones appartenant aux 25 hotspots terrestres et marins de biodiversité identifiés par Myers et al. (2000)<sup>8</sup> (Figure 2). Le nombre d'espèces d'intérêt halieutique y est important. Lors d'échantillonnages biologiques pour suivre les populations de poissons, 180 espèces ont été identifiées en Guadeloupe et Martinique en une seule année de prélèvement et sur les seules espèces côtières et démersales (Mahé et al., 2023)<sup>9</sup>. A La Réunion, 123 espèces ont été suivies en 11 années de prélèvements (Roos et al., 2022)<sup>10</sup>. La biodiversité est également forte en Guyane. En comparaison, le même type d'étude en Atlantique Nord-Est (du golfe de Gascogne à la mer du Nord) sur une très grande zone géographique a conduit à échantillonner 37 espèces de poissons (Mahé et al., 2018)<sup>11</sup>.

<sup>7</sup> <https://limitesmaritimes.gouv.fr/thematiques/espaces-maritimes-francais>

<sup>8</sup> Myers, N., Mittermeier, R., Mittermeier, C. et al. Biodiversity hotspots for conservation priorities. *Nature* **403**, 853–858 (2000). <https://doi.org/10.1038/35002501>

<sup>9</sup> Mahe Kelig, Baudrier Jerome, Larivain Angela, Telliez Solene, Elleboode Romain, Bultel Elise, Pawlowski Lionel (2023). Morphometric Relationships between Length and Weight of 109 Fish Species in the Caribbean Sea (French West Indies). *Animals*, 13(24), 3852 (14p.). Publisher's official version : <https://doi.org/10.3390/ani13243852>, Open Access version : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00867/97935/>

<sup>10</sup> Roos David, Taconet Julien, Gentil Claire, Brisset Blandine, Evano Hugues, Aumond Yoann, Huet J, Lepetit C, Boymond-Morales R, Rungassamy T, Elleboode Romain, Mahé Kelig (2022). Variation of the relationships between lengths and weights applied to 123 fish species observed at Réunion Island (Indian Ocean). *African Journal Of Marine Science*, 44(2), 171-180. Publisher's official version : <https://doi.org/10.2989/1814232X.2022.2075936>, Open Access version : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00779/89145/>

<sup>11</sup> Mahe Kelig, Bellamy Elise, Delpech Jean-Paul, Lazard Coline, Salaun Michele, Verin Yves, Coppin Franck, Travers-Trolet Morgane (2018). Evidence of a relationship between weight and total length of marine fish in the North-eastern Atlantic Ocean: physiological, spatial and temporal variations. *Journal Of The Marine Biological Association Of The United Kingdom*, 98(3), 617-625. Publisher's official version : <https://doi.org/10.1017/S0025315416001752>, Open Access version : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00363/47418/>

La diversité des engins utilisés par la petite pêche combinée à la biodiversité des espèces présentes dans les écosystèmes côtiers, font des pêcheries côtières des pêcheries généralement multispécifiques. L'approche pêcheries-écosystèmes proposée dans le cadre de ce rapport vise à mieux considérer les relations entre exploitation par les flottilles-segments de pêche (groupes de navires utilisant les mêmes engins de pêche), les espèces ciblées (chapitre II), les stocks exploités (chapitre VII) et enfin les écosystèmes où s'exerce la pêche (chapitre VII). Elle considère les écosystèmes du bord ou du rivage, puis les écosystèmes côtiers couvrant les plateaux insulaires, les écosystèmes de la pente ou du talus, les écosystèmes profonds et enfin les écosystèmes pélagiques du large (cf. Figure 3)<sup>12</sup>.

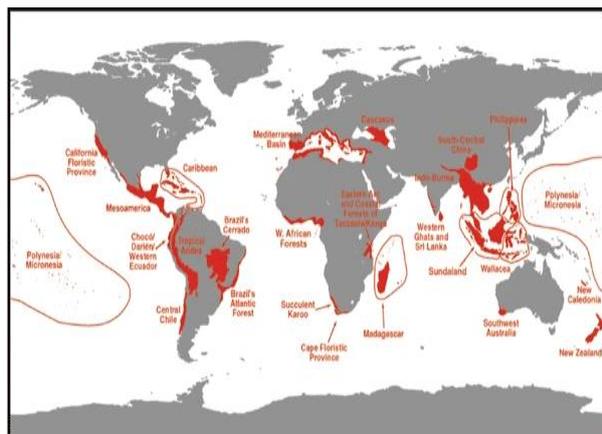


Figure 2 : Carte des 25 hotspots de biodiversité à l'échelle mondiale (In Myers et al., 2000).

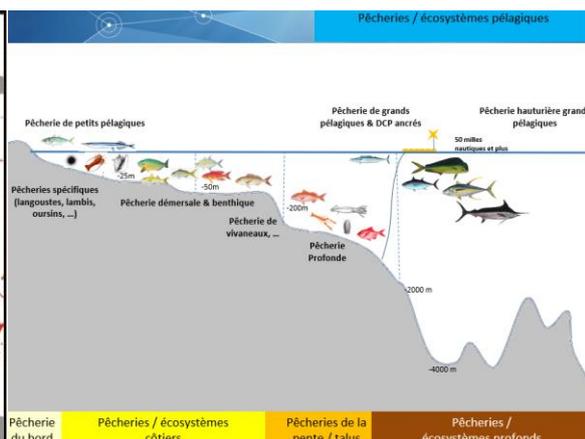


Figure 3 : Représentation schématique des écosystèmes et des pêcheries des RUP françaises (hors Guyane) selon la bathymétrie et la distance à la côte (Source : Ifremer- GTOM d'après Guyader 2019).

Afin de limiter la pression de pêche sur les plateaux insulaires mais aussi pour augmenter les revenus des pêcheurs, la pêche a cherché à se déployer vers les ressources des talus insulaires puis vers les ressources plus profondes au-delà de 400 mètres. Les activités de pêche exploitant les écosystèmes profonds sont limitées et la plupart des espèces profondes ne sont pas présentes dans les captures locales à quelques exceptions près et en faible quantité (ICES 2024)<sup>13</sup>. Même s'il existait une activité traditionnelle de pêche aux grands pélagiques (thons, coryphènes, marlins, ...), la pêche sur Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) ancrés s'est rapidement développée dans les années 80, comme dans de nombreuses régions tropicales et inter-tropicales, pour rendre ces espèces migratrices plus accessibles à la petite pêche et ce à moindre coût en carburant (Taquet et al., 2011)<sup>14</sup>. L'objectif était de réduire la pression de pêche sur les écosystèmes côtiers, d'améliorer les revenus des pêcheurs et l'autosuffisance alimentaires des régions en produits de la mer.

<sup>12</sup> N.B. Il s'agit d'une représentation stylisée et simplifiée qui ne correspond pas parfaitement à la diversité des écosystèmes, des espèces présentes dans chaque région. Elle n'est pas adaptée au cas de la Guyane (voir le rapport pour la représentation pour la Guyane et pour les autres régions).

<sup>13</sup> ICES. 2024. Workshop on the Occurrence of VMEs (Vulnerable Marine Ecosystems) and Fishing Activities in EU waters of the Outermost Regions (WKOUTVME). ICES Scientific Reports. 6:45. 213 pp. <https://doi.org/10.17895/ices.pub.26057743>

<sup>14</sup> Taquet Marc, Blanc Michel, Dagorn Laurent, Filmalter John David, Fonteneau Alain, Forget Fabien, Gaertner Jean-Claude, Galzin René, Gervain Paul, Goujon Michel, Guillotreau Patrice, Guyader Olivier, Hall Martin, Holland Kim, Itano David, Monteagudo Jean-Pierre, Morales-Nin Beatriz, Reynal Lionel, Sharp Michael, Sharp Michael, Sokimi Williams, Tanetoea Mainui, Yen Kai Sun Stephen (2011). DCP employés par les pêcheries artisanales et industrielles : une question d'échelle. L'utilisation et le développement technique des DCP au cœur de la conférence de Tahiti sur les DCP / Artisanal and industrial FADs: A question of scale. Tahiti conference reviews current FAD use and technology . Fisheries Newsletter , 136, 35-45 . Open Access version : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00115/22657/>

## Chapitre II Capacité, effort et productions des flottes de pêche professionnelles, diagnostics socio-économiques

En 2022, 1411 navires étaient actifs sur l'ensemble des RUP dont 98% de navires de moins de 12 mètres, pour 2744 marins embarqués. Les débarquements en quantité et valeur étaient respectivement de 10 000 tonnes et de 70 millions €, générant une valeur ajoutée de brute (VAB) de 42 M€ (Figure 4). Par rapport aux indicateurs de la pêche française, cela représentait 27% des navires actifs, 2% et 5% des quantités et valeurs débarquées environ 6% de la valeur ajoutée créée<sup>15</sup>. La pêche dans les RUP est polyvalente avec une très grande diversité d'engins utilisés, les chaluts sont interdits (hormis en Guyane pour la pêche à crevette) et l'usage des filets est quasi inexistant dans l'Océan indien (Figure 5).

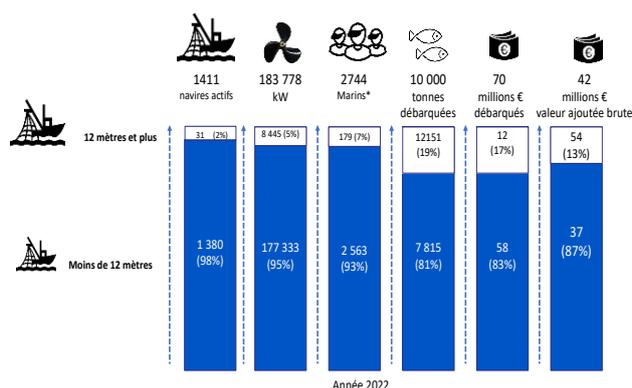


Figure 4 : Chiffres clés de la pêche des navires professionnels français dans les RUP en 2022 (Source : Ifremer-SIH, DGAMPA)

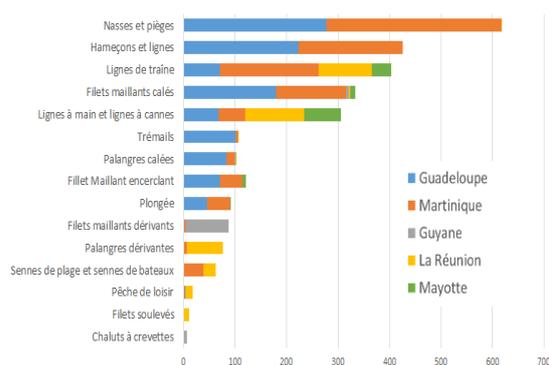


Figure 5 : Nombre de navires par engin de pêche et par région en 2022 (Source : Ifremer-SIH)

Malgré la forte diversité des captures, les débarquements se concentrent sur un nombre limité d'espèces avec par ordre d'importance les grands pélagiques (thons, coryphènes, marlins, ...), 58% des valeurs (47% des tonnages, respectivement) ; les poissons démersaux et benthiques, 30% (41%) et les petits pélagiques 7% (7%). Les crustacés (langoustes, ...), échinodermes (oursins) et gastéropodes (conches, ...) concernent une part plus limitée des débarquements mais sont importantes aux Antilles. La Guyane est la seule région qui n'est pas concernée par la pêche de grands pélagiques.

Même si les tendances sont différentes entre RUP, l'évolution des flottilles de pêche montre globalement une baisse importante du nombre de navires actifs et de marins embarqués depuis 25 ans, en particulier depuis la fin des années 2000 (-26% et -37%). La production a d'abord baissé de manière équivalente mais une progression est constatée sur la période 2015-2022 dans certaines régions. Cette baisse des capacités de pêche associée à une augmentation de l'âge des navires (10,9 à 22,6 ans entre 2000 et 2022) s'explique par la sortie d'activité de pêcheurs en fin d'activité mais également l'attrition des entrées dans le secteur. Entre 2000 et 2009, environ 1200 navires ont été construits contre moins de 400<sup>16</sup> entre 2010 et 2022 (Figure 6) et les acheteurs de navires neufs sont globalement plus âgés (Figure 7). On peut observer que la chute des constructions avait commencé bien avant l'interdiction en 2004 des subventions à la construction avec l'objectif de réduire les surcapacités de pêche et la surexploitation des populations exploitées à l'échelle de l'UE.

<sup>15</sup> Mais 21% de la valeur ajoutée créée par la petite pêche en France

<sup>16</sup> Les navires construits sont aussi plus de taille et de puissance supérieure à la période précédente. Leur puissance moyenne est passée de 79 à 130 kW (+65%) tous RUP confondus.

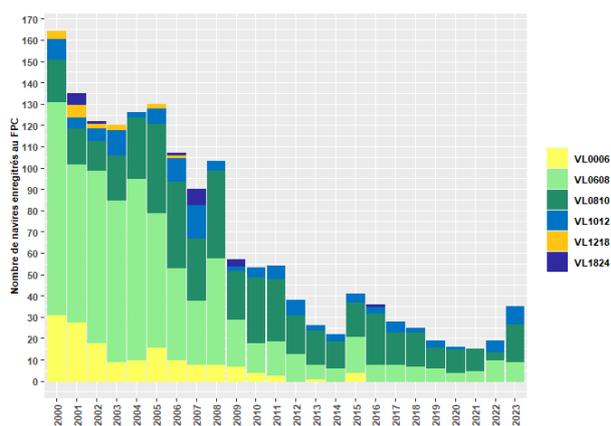


Figure 6 : Nombre de navires construits par année et par classe de longueur : total RUP (Source : Elaboration Ifremer d'après DGAMPA). N.B Navires de Mayotte depuis 2015

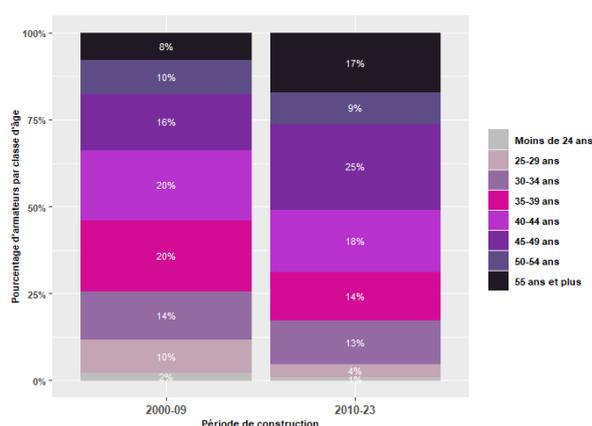


Figure 7 : Répartition des acheteurs (armateurs) de navires neufs par classe d'âge et par période de construction : total RUP (Sources : Elaboration Ifremer d'après FPC DGAMPA).N.B. Données manquantes pour certains navires

La question du renouvellement des navires et des marins se pose. Pourtant, l'analyse des indicateurs économiques à l'échelle globale montre une augmentation des performances économiques des navires restants, mais avec cependant des niveaux de productivité faibles. Cette faible productivité apparente est en partie liée au fait qu'une partie significative de la flotte est peu active, ce qui suggère de séparer les navires ayant une activité dite normale (A) des navires ayant une activité faible (L). Rendue possible récemment dans le cadre européen de collecte de données (DCF), la distinction des groupes de navires selon leurs pratiques de pêche (segments-cluster) et leur niveau d'activité met en évidence et de manière assez logique des différentiels de performances très significatifs. Analyser les données à cette échelle permet de mieux comprendre d'une part, les incitations économiques à entrer dans le secteur des pêches ou s'y maintenir et d'autre part les écarts de performances entre segments de pêche (Figure 8).

C'est notamment le cas en Guadeloupe où les segments utilisant les techniques de ligne (HOK) pour capturer les poissons grands pélagiques autour des DCPs ancrés ont de meilleurs résultats économiques, et qui plus est progressent, par rapport aux segments utilisant les filets (DFN) et plus encore les casiers (FPO) exploitant principalement les espèces des plateaux insulaires (perroquets, vivaneaux, mérours, langoustes, ...). En Guyane où les navires de pêche côtière pratiquent tous le filet (DFN), des différences apparaissent, comme en Guadeloupe, entre navires actifs et peu actifs mais également en fonction de la taille des navires (moins de 10 mètres vs 10-12 mètres), les différences de rentabilité pouvant contribuer à expliquer la progression de l'investissement dans les navires de 10-12 mètres (cf. Figure 8).

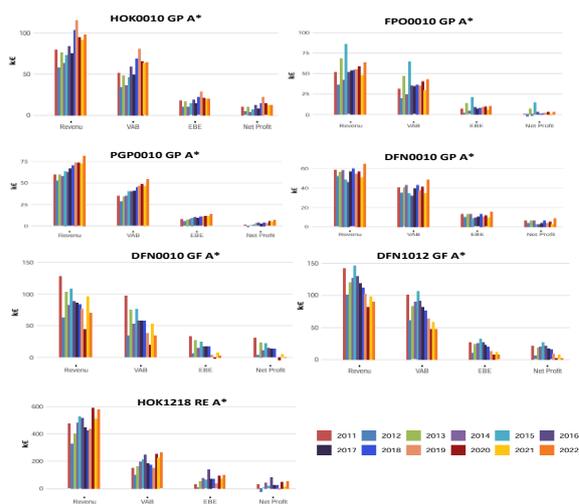


Figure 8 : Indicateurs économiques clés pour une sélection de clusters en euros courants (Source : Ifremer d'après SSP-DGAMPA)

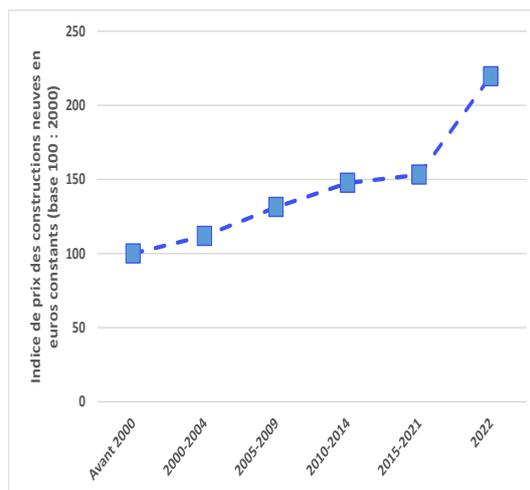


Figure 9 : Indice de coûts des constructions neuves en euros constants : cas de la Guadeloupe (base 100 : 2000 (Source : Ifremer)

Cependant, les performances de ces deux segments sont orientées à la baisse, notamment en raison de la concurrence exercée par la pêche illégale étrangère (baisse de rendements) mais aussi locale exerçant une pression à la baisse sur les prix de vente sur le marché local des espèces débarquées par les navires professionnels. Pour le segment qui intègre tous les navires palangriers réunionnais de plus de 12 mètres ciblant l'espadon, les indicateurs économiques mettent en évidence un changement d'échelle de production par rapport au moins de 12 mètres pratiquant la pêche côtière. Ce modèle économique très différent inclut l'exportation d'espadon à l'échelle internationale avec l'utilisation de dispositions du plan de compensation des surcoûts (PCS) du FEAMPA qui conditionne leur rentabilité.

La tendance à l'augmentation des coûts semble généralisée à l'ensemble des RUP. L'exemple de la Guadeloupe met en évidence l'augmentation des prix de construction pour les navires de moins de 10 mètres avec une partie de cette augmentation liée à l'augmentation de la taille et de la puissance des navires (Figure 9). En 2022, du fait des tensions inflationnistes sur les prix des équipements (navires et moteurs), le prix d'achat se situait à plus du double de celui des années 2000, mettant en évidence des besoins de financement accrus pour les pêcheurs-investisseurs. Pour certains projets des navires de 10-12 mètres voire de 12-18 mètres, le prix élevé des investissements nécessite de questionner les modalités de financement et la viabilité à moyen terme des modèles économiques envisagés (Guyader et al. 2023)<sup>17</sup>

### Chapitre III : Environnement social et socio-démographie des marins

Les premières analyses des données socio-démographiques des marins déclarés mettent en évidence une profession très masculine (98,8% des 1927 marins enregistrés à l'échelle de l'ensemble des RUP ; 98,5% dans l'Hexagone cf. Figure 10) masquant souvent une forte implication des conjoints et plus globalement des familles dans la vie des entreprises. 21% des marins étaient de nationalité étrangère (19,9% dans l'Hexagone), ce pourcentage moyen cache une très grande hétérogénéité entre régions (Figure 11). L'âge moyen des

<sup>17</sup> Guyader Olivier, Le Grand Christelle, Duro Malik, Jacob Céline (2023). Diagnostic socio-économique des entreprises de pêche professionnelle guadeloupéennes . Rapport Direction de la Mer 21\_PREF971\_092, 137 pages + annexes fiches. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00820/93210/>

marins à l'échelle des RUP (hors Mayotte) était de 49 ans (15 % des marins avaient moins de 35 ans et 32% plus de 55 ans) contre 41 ans (33% ; 13%) dans l'Hexagone (Figure 12). La pyramide des âges quasi symétrique met en évidence, d'une part les difficultés autour du renouvellement des générations de marins, d'autre part le maintien en activité de pêcheurs au-delà de l'âge de retraite légal, signant parfois le besoin de compléter des pensions faibles par des revenus complémentaires ou/et une activité de pêche de subsistance dans certains territoires.

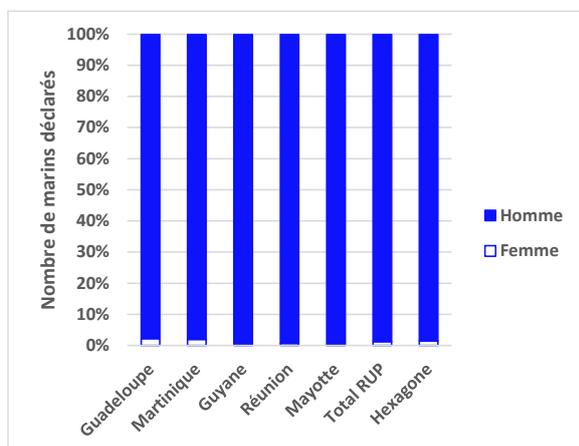


Figure 10 : Répartition des marins par sexe et par région, pour l'ensemble des RUP et l'Hexagone en 2022. Source : Ifremer d'après données DGAMPA

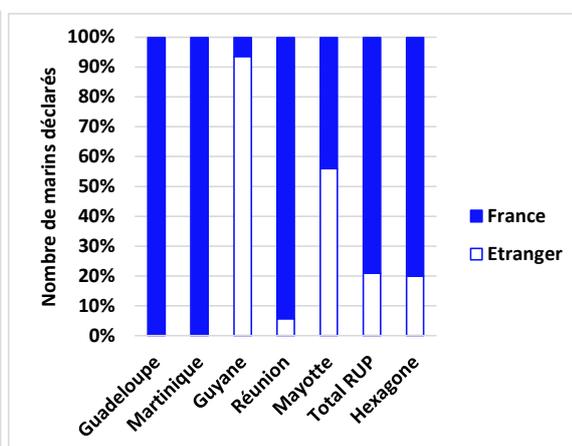


Figure 11 : Répartition des marins français et étrangers par région, pour l'ensemble des RUP et l'Hexagone en 2022. Source : Ifremer d'après DGAMPA

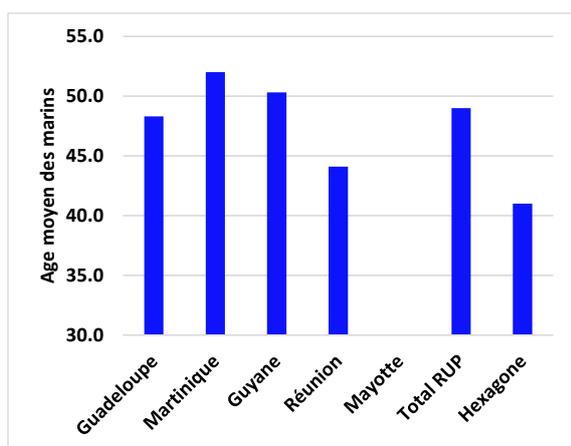


Figure 12 : Age moyen des marins par région, pour l'ensemble des RUP et l'Hexagone en 2022. Source : Ifremer d'après données DGAMPA



Figure 13 : Exemple de pyramide des âges des marins selon le segment DCF en Guadeloupe en 2022 (Indicateur d'activité A - 75 jours de mer et plus). Source : Ifremer-SIH et DGAMPA. HOK Engins utilisant des hameçons, PGP Engins dormants polyvalents, DFN filets dérivants et fixes, FPO Casiers et pièges

De manière attendue, les âges des patrons sont plus élevés que ceux des matelots - entre 6 ans et 9 ans de plus selon les régions - mais les résultats montrent également que les marins (patrons comme matelots) opérant sur les navires plus actifs sont plus jeunes que ceux opérant sur les navires moins actifs. Le vieillissement de la population de marins semble donc être une des sources des baisses d'activité de pêche et de production dans certaines régions, en plus de la réduction du nombre de navires. Le second résultat majeur réside dans le fait qu'à activité identique, certains segments concentrent relativement plus de jeunes marins que d'autres. Ceci est lié au fait que certaines techniques et pratiques de pêche sont plus physiques et/ou intensives mais également qu'elles sont plus rémunératrices pour les marins et le capital investi (Figure 13). Dans les régions exploitant des grands pélagiques, les



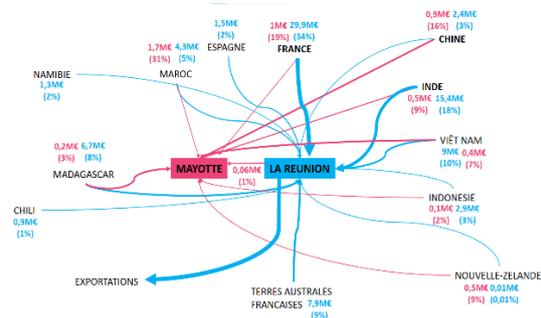


Figure 16 : Répartition géographique des principaux flux d'importation et d'exportation en valeur (Million €) à la Réunion et Mayotte en 2016 (Source : Douanes)

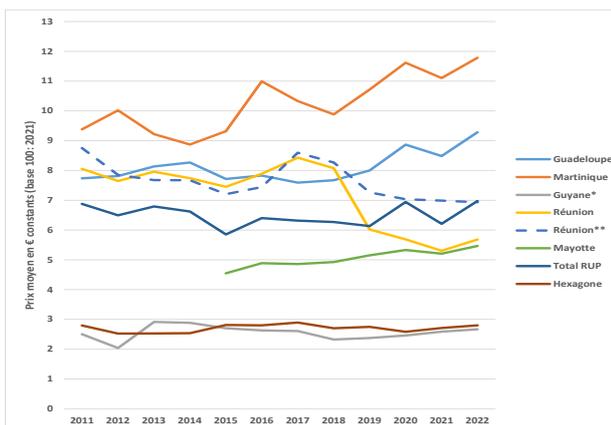


Figure 17 : Evolution des prix moyens au débarquement toutes espèces confondues par région, total RUP et Hexagone (Source : Rapport Capacité) \* hors crevettes, \*\* navires de moins de 12 mètres

La consommation par habitant est élevée avec 33 kg en poids vif en moyenne. La Martinique et la Guadeloupe (48 kg/hab./an) ont des consommations par habitant en poids vif similairement élevées tandis que Mayotte (16 kg/hab./an) et la Guyane (17 kg/hab./an) affichent les consommations les plus faibles des RUP à l'étude. La Réunion quant à elle se positionne dans la moyenne avec 33 kg/hab./an.

En 2022, le prix moyen des produits débarqués s'élevait à 7,0 €/kg pour l'ensemble des RUP alors qu'il atteignait 2,8 €/kg dans l'Hexagone (Figure 17). Cette différence s'explique en partie par le fait qu'une grande partie des segments pratiquent la petite pêche avec des produits frais débarqués en quantités limitées vendues pour la consommation locale via la vente directe, les poissonneries, le mareyage et la restauration. Le prix moyen RUP en euros constants est relativement stable depuis 2011 mais cela masque de fortes disparités entre régions. L'amélioration des prix a été significative en Martinique et plus récemment en Guadeloupe avec respectivement des prix moyens de 12 €/kg et 9 €/kg en 2022. On constate une baisse des prix à la Réunion avec un prix moyen de 5,7 €/kg (6,9 €/kg pour les moins de 12 mètres en 2022), une progression à Mayotte pour atteindre 5,5 €/kg en 2022 et seulement 2,7 € en Guyane. Ces différences s'expliquent par la composition spécifique des captures de chaque région, les différences de pouvoir d'achat et la taille de la population locale mais aussi les modes de commercialisation ainsi que la structure concurrentielle du marché en particulier du poids des acheteurs (position dominante). Il ressort que le manque d'organisation de la filière, de transparence et de traçabilité nuisent à l'amélioration des conditions de valorisation des produits de la pêche notamment lors d'apports massifs saisonniers en particulier de grands pélagiques. Certaines démarches comme la labellisation en Guyane ou les GIE à la Réunion visent à améliorer les prix aux producteurs. En Guyane, un projet de labellisation RUP<sup>19</sup> de la pêche côtière est en cours (ALVI, 2023<sup>20</sup>). Ce projet a pour objectif de répondre à la loi EGalim<sup>21</sup>, mais aussi de mieux rémunérer l'ensemble de la chaîne de production

<sup>19</sup> Le Label RUP (1991), label créé par la Communauté Européenne afin de faire connaître et de favoriser la consommation des productions des RUP, mise en avant aujourd'hui par l'Etat, permet d'établir une démarche de qualité qui répond à la Loi EGalim.

<sup>20</sup> ALVI (2023). Diagnostic pour la labellisation de produits de la mer côtiers de Guyane (label RUP), Bureau d'études Alvi Management. Novembre 2023

<sup>21</sup> La Loi EGalim (30 octobre 2018) - loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous – pose de nouvelles exigences afin de favoriser une consommation de produits locaux notamment dans la restauration collective française. La restauration collective a l'obligation de se fournir en produits de qualité et durables en respectant les seuils suivants : période 2022-2025, 20% Egalim (dont 5 % bio) ; période 2026-2029, 35% Egalim (dont 10 % bio) ; et à partir de 2031, 50% Egalim (dont 20 % bio)

(pêcheurs et transformateurs) sur les 6 principales espèces demandées par la restauration collective.

## Chapitre V Interactions avec d'autres usages

La problématique des interactions, des concurrences entre pêche artisanale et autres pêches (flottes professionnelles nationales et internationales de grande échelle, récréatives et de subsistance, illégales) pour l'accès aux stocks et également aux espaces maritimes était jusqu'à une période récente peu considérée.

- Autres flottes professionnelles nationales et internationales

Dans le monde, les interactions entre les pêcheurs artisanaux et les navires dits industriels<sup>22</sup> sont relativement importantes et la compréhension de celles-ci semble indispensable dans le cadre d'une gestion durable des pêcheries (Guilavogui *et al.*, 2004<sup>23</sup> ; James *et al.*, 2018<sup>24</sup> ; Shomura *et al.*, 1993<sup>25</sup>). Ces interactions ont généralement pour conséquence une diminution de la disponibilité en poisson pour les pêcheurs artisanaux et particulièrement si les navires industriels pêchent proche des côtes (Hampton *et al.*, 1996<sup>26</sup> ; Leroy *et al.*, 2016<sup>27</sup> ; SPC, 2012<sup>28</sup>).

Les pêcheurs de certains RUP exploitent des populations de poissons partagées avec celles d'autres pays<sup>29</sup>. Ces populations partagées sont le plus souvent des espèces de grands pélagiques migrateurs (thonidés, marlins, coryphènes) qui ont des aires de répartition à l'échelle d'océans (Océan Atlantique pour les flottes des Antilles, Océan indien pour les flottes de la Réunion et de Mayotte) ou à l'échelle d'écorégions de la distribution des espèces (cas de la Guyane par exemple avec le plateau des Guyanes). Tout en étant parfois très dépendantes sur un plan économique et social à ces populations partagées, les flottes de petite pêche concernées contribuent souvent de manière marginale ou modérée à la mortalité par pêche sur ces ressources, une grande partie de celle-ci étant générée par des flottes de pêche à large échelle dont une partie provient de l'Union Européenne. A l'échelle de l'ensemble des RUP, 58% de la valeur débarquée provient des grands pélagiques (Figure 19).

---

<sup>22</sup> Il n'existe pas de définition des flottes industrielles ni des flottes artisanales à l'échelle internationale. A l'échelle européenne, la réglementation distingue les navires petite pêche « Small Scale Fleets » comme les navires de moins de 12 mètres ne remorquant pas d'engins des autres navires regroupés dans la catégorie « Large Scale Fleet ». Au sein de LSF, les « Distant Water Fleets » sont des flottes regroupant des navires de grande taille à large rayon d'action et pêchant souvent dans les ZEE de pays tiers.

<sup>23</sup> Guilavogui, A., Le Fur, J., Doumbouya, A. 2004. Accès à l'espace et à la ressource : compétitions et conflits entre la pêche artisanale et la pêche industrielle dans la ZEE guinéenne. Document scientifique n°36. CNSHB. 22pp

<sup>24</sup> James, P.A.S., Tidd, A., Paka Kaitu, L. 2018. The impact of industrial tuna fishing on small-scale fishers and economies in the Pacific. *Marine Policy*. 95 : 189-198

<sup>25</sup> Shomura, R.S., Majkowski, J. and Langi S. (eds.). 1993. Interactions of Pacific tuna fisheries: Proceedings for the first FAO expert consumption on interactions of Pacific tuna fisheries 3–11 December 1991. Noumea. New Caledonia. FAO Fisheries Technical Paper 336. FAO, Rome

<sup>26</sup> Hampton, J., Lawson, T., Williams, P., Sibert, J. 1996., Interaction between small-scale fisheries in Kiribati and the industrial purse seine fishery in the western and central Pacific Ocean, FAO Technical Paper 365, in: R.S. Shomura, J. Majkowski, R.F. Harman (Eds.), Status of Interactions of Pacific tuna fisheries in 1995, FAO, Rome.

<sup>27</sup> Leroy, B., Peatman, T., Usu, T., Caillot, S., Moore, B., Williams, A., Nicol, S. 2016. Interactions between artisanal and industrial tuna fisheries: Insights from a decade of tagging experiments. *Marine Policy*. 65 : 11-19

<sup>28</sup> SPC. 2012. The potential for interactions between commercial tuna fisheries and Tuvalu artisanal fisheries. Oceanic Fisheries Programme Issue Specific National Report 5

<sup>29</sup> Il s'agit en général de flottes de pêche professionnelle mais dans certains cas la pêche récréative doit être considérée (cas du Marlin bleu en Atlantique par exemple).

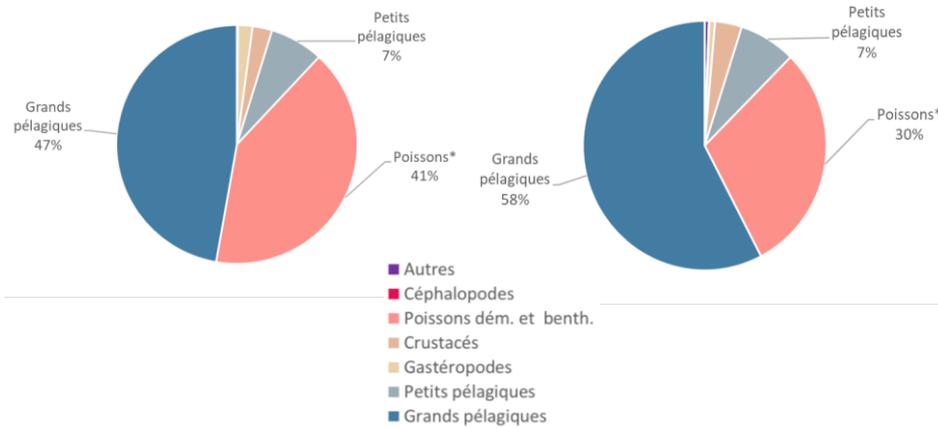


Figure 18 : Répartition des débarquements par groupe d'espèces (tonnage) pour l'ensemble des RUP en 2022 (Source : Ifremer-SIH)

Figure 19 : Répartition des débarquements par groupe d'espèces (valeur) pour l'ensemble des RUP en 2022 (Source : Ifremer-SIH)

La Figure 20 permet de manière détaillée d'illustrer les contributions à la mortalité par pêche (bleu) du stock du thon albacore et les dépendances économiques (vert) d'une sélection de flottilles-segments de Guadeloupe et Martinique d'un côté, de la Réunion et Mayotte de l'autre vis-à-vis des stocks de thon albacore (stock Atlantique pour les premiers, stock Océan indien pour les seconds).

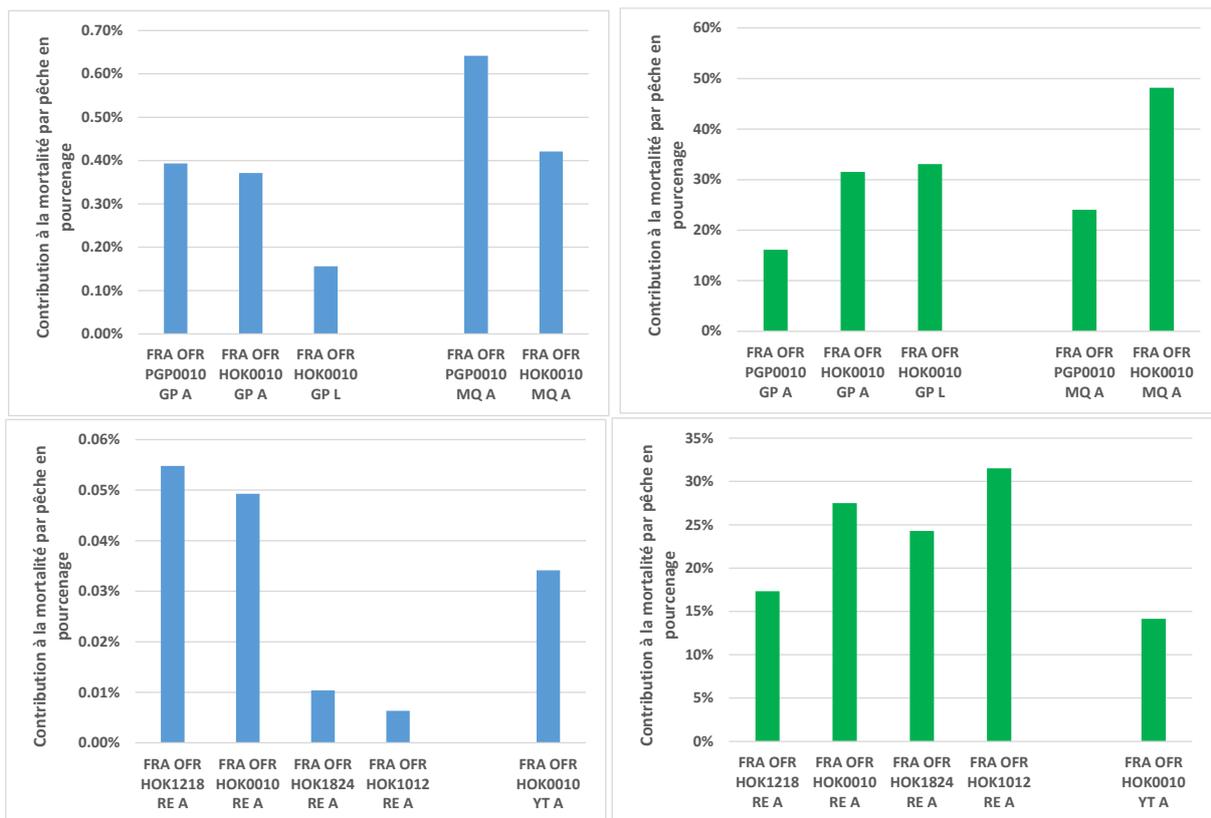


Figure 20 : Contribution à la mortalité par pêche (Gauche) et dépendance économique (Droite) vis-à-vis des stocks de thon Albacore (YFT) pour une sélection de segments DCF (Haut : Guadeloupe GP ; Martinique MQ. Bas : Réunion RE ; Mayotte YT) en 2022 (Source : Rapport Capacité Ifremer) \* Débarquements de la région / captures totales de l'espèce concernée dans l'Océan Atlantique \*\* Valeur débarquée de l'espèce / valeur débarquée totale du segment. Segments DCF HOK lignes – PGP Engins polyvalents. Catégories de longueur en mètres 0010m, 1012m, 1218m ; 1824m.<sup>2</sup>

Les données mettent en évidence une dépendance forte vis-à-vis de cette espèce sachant qu'il faudrait considérer l'ensemble des espèces de grands pélagiques pour caractériser la dépendance totale à ces espèces. Un des enjeux de durabilité des flottilles des RUP est la répartition et la sécurisation des possibilités de pêche pour des flottilles et navires vulnérables à des changements de disponibilité de ces espèces.

- Pêches récréatives et de subsistance

La pêche récréative correspond à l'ensemble des « activités de pêche non commerciales exploitant les ressources biologiques de la mer à des fins récréatives, touristiques ou sportives ». La vente des produits de la mer est donc interdite dans le cadre de cette activité, c'est ce qui la différencie principalement de la pêche professionnelle. Au sein de cette pratique, on distingue la pêche de loisir de la pêche sportive. Pour cette dernière, les adeptes visent souvent les captures les plus grosses ou le plus grand nombre de prises en un temps limité, en participant parfois à des compétitions. Les captures ne sont pas nécessairement consommées, et parfois remises à l'eau. La pêche de subsistance est un peu à part, car si les produits de la pêche ne sont pas commercialisés sur les marchés formels, elle peut représenter un apport de protéines qui contribue à la sécurité alimentaire des pratiquants ou de leurs réseaux proches de familles et d'amis. Dans la plupart des RUP, il existe aujourd'hui un continuum de la pêche de subsistance à la pêche de loisir, et tracer une limite entre ces pratiques est difficile. Même si l'impact de la pêche récréative et de subsistance sur les ressources côtières et du large a été identifié parmi les priorités pour l'amélioration des connaissances de ces territoires<sup>30</sup>, le constat s'impose d'un manque d'études récentes à l'échelle de chaque territoire. Pour combler ces lacunes, le projet RECREAFISH<sup>31</sup> a été lancé en 2020 pour collecter des données à l'échelle des Antilles françaises permettant d'estimer le nombre de pêcheurs résidents, de caractériser leurs pratiques et de déterminer les prises capturées, qu'elles soient conservées ou rejetées (Figure 21).

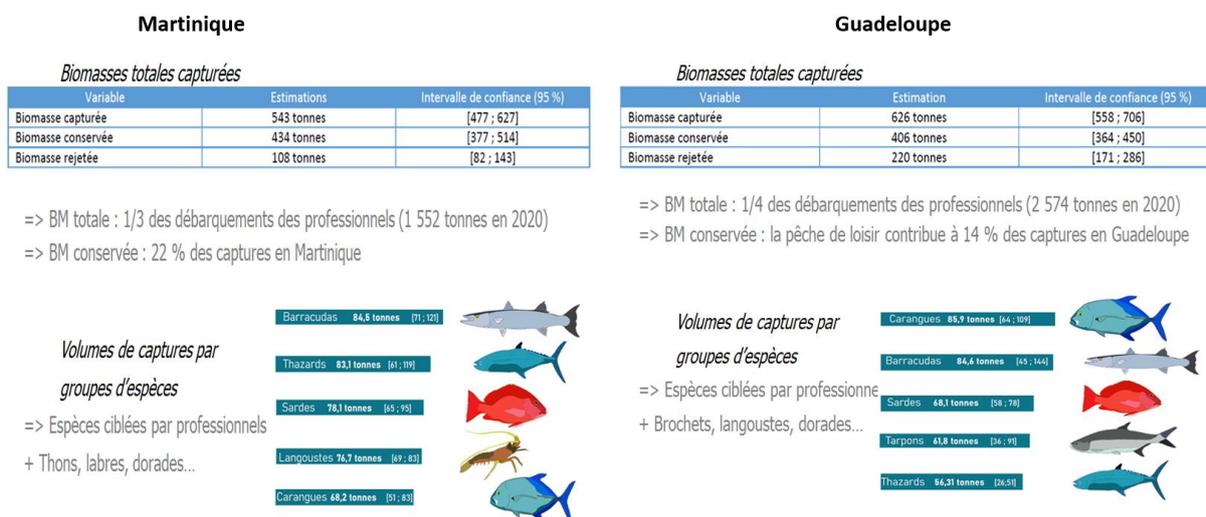


Figure 21 : Estimation des captures des pêcheurs récréatifs en Martinique et Guadeloupe (Source : Baudrier et al. 2021)

<sup>30</sup> Scientific, Technical and Economic Committee for Fisheries (STECF) – Outermost Regions (OR) (STECF-19-19). Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2020, ISBN 978-92-76-20811-2, doi:10.2760/834602, JRC121427

<sup>31</sup> Baudrier J., Maillard L., Ropers S., Thouard E., 2022. Projet RECREAFISH. Etude relative à la pêche récréative aux Antilles françaises - Restitution finale et perspectives. Rapport Ifremer RBE/BIODIVENV, 73 p. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00804/91574/>

Le comparatif entre pêche professionnelle et pêche de loisir réalisé sur les prises conservées montre que la pêche de loisir contribue à près 14% des débarquements en Guadeloupe et 22% en Martinique et ce qui est plus que la moyenne au niveau mondial estimée à 12%<sup>32</sup>.

- Pêches illégales

La FAO différencie la pêche illégale, la pêche non déclarée et la pêche non réglementée. La pêche illégale (INN) est une activité conduite par des navires nationaux ou étrangers dans les eaux relevant de la juridiction d'un Etat, sans l'autorisation de cet Etat, ou en contravention de ses lois et réglementations. A l'échelle internationale, la pêche INN représente environ 28% des captures mondiales (Leroy, 2020)<sup>33</sup>. Elle compromet les efforts régionaux et nationaux de gestion durable des pêcheries et conservation de la biodiversité marine et représente une importante menace pour les écosystèmes marins, la viabilité des pêcheries et la sécurité alimentaire (FAO, 2022). Dans tous les RUP, il existe une pêche illégale locale très difficile à quantifier qui vient en concurrence de la pêche professionnelle à la fois pour les prélèvements sur stocks mais également la commercialisation des produits pêchés. En Guyane, la pêche illégale étrangère constitue un défi majeur pour la gestion durable des ressources halieutiques dans cette région puisqu'elle comprend la pêche illégale venant des pays voisins tels que le Brésil, le Suriname et le Guyana ayant des eaux moins abondantes en poissons. En 2010, la pêche illégale était d'après les estimations 2.5 à 3 fois plus importante, en termes de capture que la pêche locale. Une nouvelle étude financée par la DGAMPA visant à ré-évaluer la pression de pêche INN d'origine étrangère a été lancée début 2023 en partenariat avec l'Ifremer, le CRPM et WWF Guyane et le rapport devrait être publié avant la fin 2024. Ce travail est basé sur les données issues de l'Action de l'Etat en Mer, les données issues de survols réalisés pendant ce projet, et les données Ifremer issues du SIH.

## **Chapitre VI Gouvernance et mesures de gestion des pêcheries, conservation des ressources et des écosystèmes marins associés**

Les régions ultrapériphériques (RUP) font partie intégrante de l'UE et sont soumises à la Politique Commune de la Pêche (PCP) notamment dans ses principes fondamentaux et ses règles, sous réserve d'adaptations justifiées par les spécificités locales. Au niveau européen, les adaptations s'appuient sur l'article 349 TFUE, tandis que d'autres s'appuient localement sur les délégations de pouvoirs accordées aux États dans le cadre de la PCP ou de dispositions constitutionnelles relatives à l'organisation territoriale de chacun des Etats. En conséquence, l'examen des dispositifs de gouvernance et des mesures réglementaires dans chaque RUP nécessite d'une part de considérer l'ensemble des institutions, des relations institutionnelles et de processus de décision incluant les négociations, l'élaboration, la mise en œuvre des mesures et d'autre part d'identifier les mesures de gestion établies au niveau de l'UE, voire à l'échelle internationale dans le cadre des Organisations régionales de Gestion des Pêches (ORGP) mais aussi aux échelles : nationales, régionales, voire locales (règles formelles ou informelles établies par des collectifs de pêcheurs)

Les activités de pêche des RUP sont artisanales, diverses et peuvent apparaître relativement complexes. La description du cadre de gouvernance proposé met en évidence

---

<sup>32</sup> Cooke, S.J., Cowx, I.G., 2004. The role of recreational fisheries in global fish crises. *Bioscience* 54, 857-859.

<sup>33</sup> Leroy A., Azzi S., Escoffier L., Sahyoun R. (2020). Soutenabilité, stabilité et sécurité dans le secteur de la pêche. WWF. 36p.

une certaine complexité institutionnelle (double complexité) avec une gouvernance de type semi-hiérarchique (Figure 22).

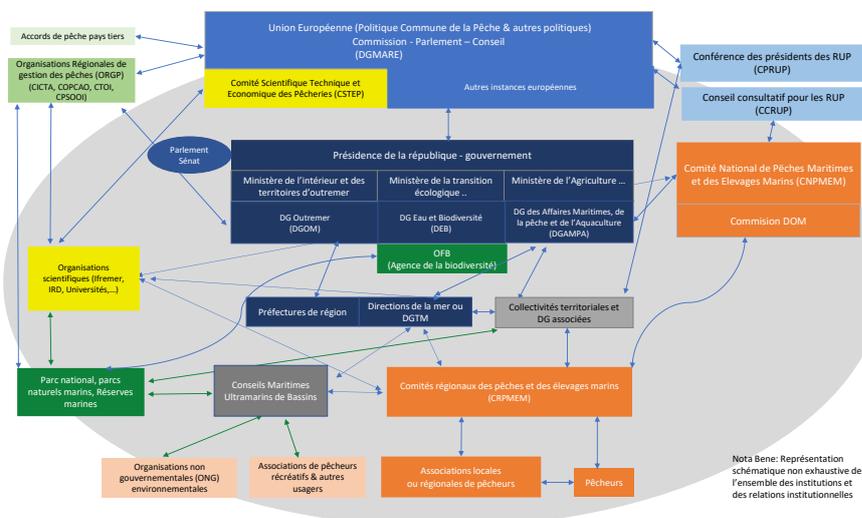


Figure 22 : Cadre schématique de gouvernance pour la gestion des pêcheries, la conservation des ressources et des écosystèmes marins associés des RUP françaises (Source : GTOM)

Cette gouvernance combine des processus de décisions top-down issus de la PCP mais aussi bottom-up laissant aux pêcheurs professionnels et leurs représentations (comités de pêches régionaux présents dans chaque RUP à l'exception de Mayotte, et comité national) la possibilité notamment d'établir des délibérations dans une forme de co-gestion. Ces délibérations rendues possibles par le code rural et de la pêche peuvent porter sur de nombreux aspects (licences, mesures techniques, etc) rendues obligatoires par arrêté préfectoral. En soi, ce cadre n'est pas très différent du cadre hexagonal.

Au total, près de 600 mesures ont été enregistrées avec l'origine des réglementations. En 2024, 84 % des mesures avaient une origine régionale, 4,7 % nationale et 10,8 % de l'Union Européenne (Figure 23).

Même si ce dénombrement ne permet pas de pondérer l'importance relative des mesures, le nombre relativement important de mesures de conservation (492 et 82%) est en grande partie lié à la diversité des activités de pêche (engins-espèces). Une partie non négligeable de ces mesures (19%) concerne les questions de conservation de la biodiversité (espèces protégées, aires marines protégées, ...) (Figure 24). À l'inverse (Figure 25), les mesures de régulation de l'accès (108 mesures, soit 18% du total), qui visent principalement à éviter les mécanismes de surcapacité et les conflits dans les pêcheries, sont relativement peu nombreuses (l'entrée dans le secteur est régulée mais de nombreuses pêcheries sont encore en situation d'accès libre), ce qui est problématique. 34 % des mesures sont communes aux pêches professionnelles et récréatives, de nombreuses activités étant en concurrence dans les mêmes pêcheries pour les mêmes espèces. Même si certaines espèces sont soumises à des quotas journaliers, il n'existe pas dans les RUP comme dans l'Hexagone de système de licence pour les pêcheurs récréatifs.

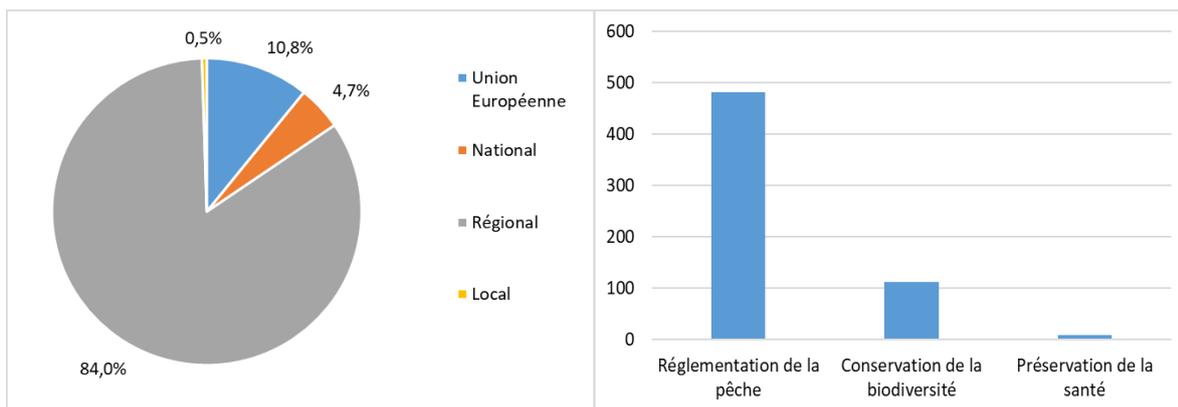


Figure 23 : Répartition des mesures de gestion par origine : total RUP

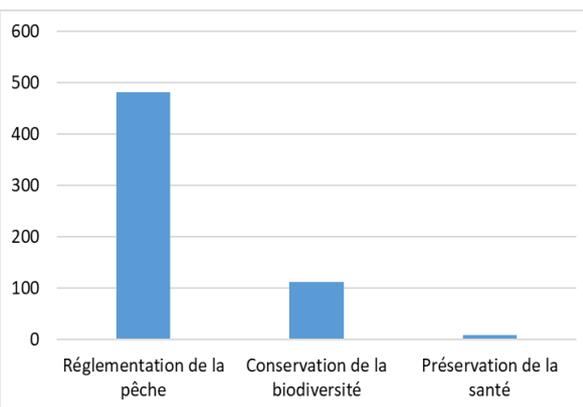


Figure 24 : Répartition des mesures de gestion par objectif : total RUP

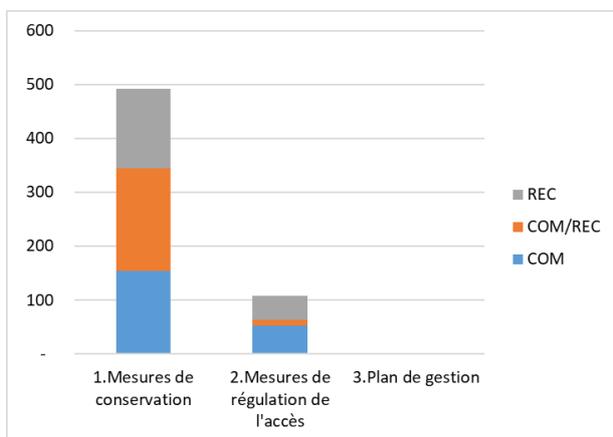


Figure 25 : Répartition en nombre des mesures de gestion par grand type et selon l'activité de pêche (Rec : récréative, Com : Commerciale)

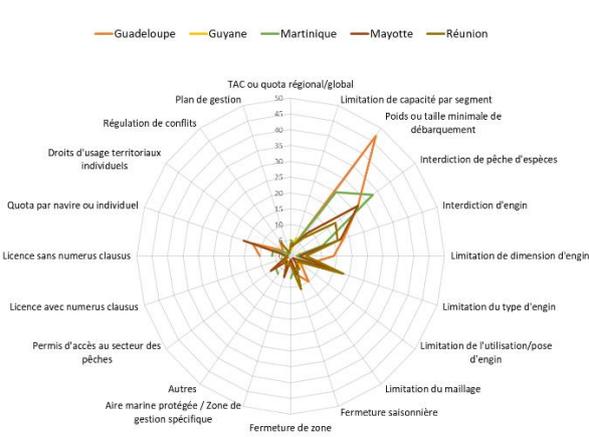


Figure 26 : Répartition des mesures de gestion par type et par région

L'approche par pêcherie, commune à tous les territoires dans ce rapport, met également en évidence des meilleures pratiques de régulation des pêches dans certaines régions que dans d'autres, avec des implications sur l'état des populations exploitées et la situation économique des pêcheurs. Cela concerne le maillage des engins de pêche (casier notamment), l'interdiction de certaines pratiques (trémail) ou encore l'utilisation de DCP ancrés (Figure 26). Une marge de progression significative en matière de taille minimale de débarquement est attendue de l'amélioration de la connaissance scientifique sur les stades de maturité des espèces capturées.

## Chapitre VII Statuts des populations exploitées : paramètres biologiques et diagnostics

Ce chapitre présente la synthèse des travaux actuels et des diagnostics des stocks des RUP sur la base des données disponibles à la fin 2022. Ces stocks couvrent une grande diversité d'espèces et de pêcheries et sont ici distingués en 2 catégories avec d'une part, les stocks partagés et gérés entre différents pays, composés pour l'essentiel de grands pélagiques et d'autre part, les stocks évalués et gérés à l'échelle des territoires intégrant des espèces essentiellement côtières et/ou démersales. Ces derniers disposent généralement de données peu nombreuses ou incomplètes et/ou de séries temporelles courtes ce qui a longtemps été un frein à la réalisation de diagnostics fiables sur leur état.

Les efforts menés depuis plus d'une décennie au niveau international pour réaliser davantage de diagnostics halieutiques, en particulier là où les données manquent, ont permis de faire mûrir des méthodes d'évaluation pour les stocks dits à données limitées (connues sous l'acronyme méthodes DLS, Data Limited Stocks). Ces méthodes ont permis ces dernières années de développer et tester progressivement ces outils dans le cas des RUPs. Néanmoins, le « bruit » dans les données (i.e. l'incertitude liée à la collecte des données, et souvent le manque de données), et les séries temporelles courtes font qu'une prudence est nécessaire vis-à-vis de la robustesse de chaque évaluation. Le chapitre présente la démarche mise en place pour valider des évaluations dans ces conditions. Le groupe a suivi une approche visant à évaluer un maximum d'espèces en ayant recours à différentes séries de Débarquements par Unité d'Effort issues des données d'effort et de captures du programme OBSDEB du Système d'Information Halieutique (SIH).

Parallèlement, ces outils DLS ont leurs limites et les connaissances de la biologie sur ces espèces restent parcellaires. L'emprunt de paramètres biologiques dans la littérature publiée sur des espèces ou des régions proches peut également conduire à des incertitudes voire des erreurs d'appréciation sur l'état des ressources. Un effort a été réalisé ces dernières années, au travers des projets ACCOBIOM, IPERDMX et DEMERSTOCK, pour collecter des paramètres biologiques avec une forte implication des équipes Ifremer locales et hexagonales ainsi que de l'OFB pour Mayotte. Cet effort collectif a permis de déterminer des paramètres essentiels comme des relations taille-poids, des courbes de croissance de Von Bertalanffy ou encore de calculer des indices de condition. Des travaux sont également en cours sur l'utilisation des distributions en longueur pour établir d'autres diagnostics sur les stocks. Ces distributions associées aux informations sur les compositions spécifiques des captures renseignent sur la sélectivité des engins vis à vis notamment du maillage employé et peuvent aider à mettre en avant des approches de gestion durables basées sur les engins et leurs caractéristiques.

Il convient de signaler que ces projets ont reposé pour la plupart sur des partenariats ou des interactions avec les professionnels et qu'ils ont aussi contribué à produire des documents de vulgarisation à l'attention du grand public et des professionnels.

Sur certains territoires en particulier en Guyane, d'autres travaux visent à intégrer des estimations de captures par la pêche illégale. Les pêches non commerciales peuvent contribuer de façon substantielle aux captures et leur prise en compte dans les diagnostics nécessitent de faire des hypothèses et des travaux séparés pour la quantifier. Sur d'autres, la composante liée à la pêche récréative a été évaluée mais des travaux complémentaires demeurent nécessaires pour sa prise en considération au sein des processus d'évaluation des ressources exploitées.

Le GTOM a tenté d'évaluer tous les stocks pour lesquels des données d'effort et de capture étaient disponibles de façon suffisante et indépendamment de leur importance commerciale et/ou culturelle. L'application de la démarche de validation a permis d'établir un diagnostic pour 38 stocks côtiers et/ou démersaux répartis sur les différents territoires, estimant leur statut par rapport aux objectifs du Rendement Maximum Durable (RMD), en mortalité par pêche  $F/F_{RMD}$  et en biomasse  $B/B_{RMD}$ . Par ailleurs, il existe des évaluations internationales pour des stocks de grands pélagiques dont la gestion est partagée avec d'autres pays, 6 stocks évalués par l'ICCAT en Atlantique et 12 pour l'Océan Indien évalués par la CTOI. Il se dégage de ces diagnostics une diversité de situations pour chaque territoire, tout en se rappelant que cette diversité s'observe également dans de nombreuses régions du monde sous différents climats et types de pêcheries. 35 stocks sont considérés au RMD en

terme de biomasse et pression de pêche. 13 stocks sont surpêchés avec une biomasse dégradée et 8 dans un état intermédiaire. En proportion des tonnages, sur les 9211 tonnes capturées sur l'ensemble des RUPs, 49% des captures concernent des stocks au RMD, 38% sont non évalués et 11% sont considérés comme surpêchés et dégradés (Figure 27, Figure 28)

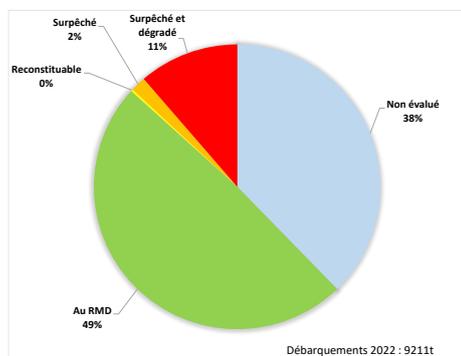


Figure 27 : Répartition des débarquements français sur l'ensemble des RUPs en 2022, selon le statut des stocks (évalués en 2023)

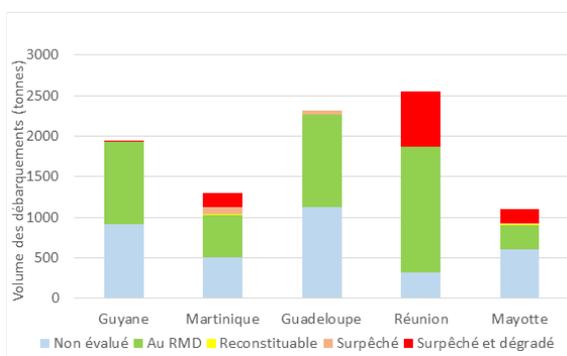


Figure 28 : Volume des débarquements français pour chaque RUP en 2022, pour les différentes catégories.

Cette situation est variable selon les territoires. Mayotte et La Réunion présentent une proportion plus forte de débarquements issus de stocks considérés en surpêche et en dégradation. Ceci n'est pas lié à de mauvaises pratiques locales mais au fait que ces territoires ont une proportion importante de débarquements issus de stocks partagés de grands pélagiques dont les diagnostics réalisés à l'échelle de l'Océan Indien montre un état dégradé. Il est impossible de fournir un diagnostic local sur des espèces migratrices. Néanmoins, tout comme les autres territoires, sur les stocks évalués, plus de la moitié d'entre eux sont exploités au RMD.

## Chapitre VIII Impact de la pêche sur les écosystèmes, autres facteurs d'érosion des populations et de la biodiversité et implications pour la pêche

La durabilité de la pêche nécessite de rendre compatible l'activité de pêche avec la productivité des ressources, le maintien de la biodiversité et du bon fonctionnement des écosystèmes concernés. Maintenir cet équilibre doit prendre en compte d'une part les impacts de la pêche qui altèrent le bon fonctionnement de l'écosystème et en conséquence la capacité de renouvellement des populations, et d'autre part, des facteurs autres que la pêche qui peuvent également affecter les ressources et la biodiversité (pollution, altération des habitats par des activités autres que la pêche, changement climatique, espèces invasives), et ce à court comme à moyen terme.

Ancré sur les enjeux de durabilité, l'approche écosystémique retenue ici, passe en revue par territoire, l'impact des pêcheries ultra-marines sur les ressources, la biodiversité et les habitats, ainsi que les autres facteurs ayant un impact, dans l'optique d'une gestion intégrée nécessitant d'actionner les leviers de gestion et de décision appropriés pour une exploitation durable des ressources.

Ainsi, la revue (Tableau 1) inclut la question des impacts potentiels ou avérés (selon le niveau de connaissance) i) des captures accessoires et captures accidentelles de tortues, mammifères marins en regard de la sélectivité des engins, avec parfois des programmes en cours pour la réduction de ces impacts, ii) de l'impact physique des engins de pêche et de la pêche fantôme, iii) de la déprédation sur les engins de pêche, iv) des espèces

allochtones voire invasives (poisson lion, sargasses en particulier), v) de la pollution et de la présence de toxines, vi) de l'altération des habitats de mangroves, de récifs coralliens ou encore d'herbiers principalement par les aménagements côtiers et enfin vii) du changement climatique dont les effets parfois déjà visibles sur les ressources et les habitats récifaux coralliens en particulier devraient se renforcer. Le tableau 1 synthétise l'existence de tels impacts pour les territoires concernés, dans la mesure des connaissances disponibles. Les connaissances sont parfois incomplètes. L'amélioration progressive des connaissances permettra de mieux évaluer les impacts respectifs et donc de prioriser les actions de gestion et les pratiques visant à les minimiser, dans le but de renforcer ou d'assurer la durabilité des ressources.

		Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Engins de pêche, sélectivité, captures accidentelles, accessoires, perte...	Tortues	XX	XX	XX	X	X
	Mammifères	X	X	X	X	X
	Elasmobranches	XX	XX	XX	XX	X
	Impact physique	X	X	X	X	X
	Fantôme	XX	XX	X		X
	Déprédation	X	X	X	XX	X
Espèces allochtones, envahissantes	Poisson Lion ou autre	X	X			
	Sargasses	XX	XX	X		
Pollutions	Toxines dont Ciguatera	XX	X		X	X
	Urbanisation, agriculture chlordécone	XX	XX		X	X
Habitats		X	XX	X	X	XX
Changement Climatique		XX	XX	X	XX	XX

Tableau 1 : Impacts potentiels ou avérés des facteurs liés à la pêche, aux espèces envahissantes, à la pollution, à l'altération des habitats littoraux ou côtier par les activités humaines non liées à la pêche et au changement climatique, sur la biodiversité et les ressources halieutiques. XX : impact moyen à fort, X impact faible ou mal connu.

Cette synthèse concerne chaque région mais ne détaille pas les pêcheries et métiers-engins concernés. En perspectives, ce travail permettra notamment d'identifier des projets de recherche visant à améliorer les connaissances permettant d'apporter des recommandations pour limiter ces impacts.

## Chapitre IX Vers des modélisations bio-socio-économiques : application au cas de la Guyane

La modélisation des socio-écosystèmes permet d'analyser, d'évaluer et de discuter i) des impacts potentiels de scénarios d'évolution de ces socio-écosystèmes sur les populations exploitées, les flottilles de pêche et les filières et ii) des performances écologiques, économiques et sociales de stratégies de gestion. Ce type d'approche peut permettre de mieux considérer les transitions à court, moyen ou long terme, et les arbitrages en termes de gestion au regard des objectifs de durabilité.

Dans cette perspective, le modèle IAM (Impact Assessment Model for Fisheries Management) développé par l'Ifremer depuis une quinzaine d'années a été retenu et adapté pour ce rapport dans un premier temps au cas de la pêche côtière en Guyane, ce cas d'étude ayant bénéficié de travaux antérieurs de modélisation bio-économique. Certains scénarios étudiés ici sont donc très spécifiques à la Guyane, notamment la question de la pêche illégale d'origine étrangère. D'autres scénarios sur les prix de vente et les subventions concernent

l'ensemble des RUP et pourraient être appliquées à d'autres régions. A ce stade, l'approche est simplifiée et n'intègre pas encore les données et modèles mathématiques des populations exploitées développés dans le cadre du GTOM. Les simulations sont basées uniquement sur des variations des LPUE (Landing Per Unit Effort). Les travaux d'évaluation des populations permettront une intégration future de la dynamique des populations exploitées dans le modèle.

Considérant les spécificités des petites pêcheries en Outre-mer et dans les RUP en particulier évoqués dans les chapitres précédents, les simulations sont réalisées pour une période de 10 ans. En effet, les hypothèses fortes (absence de dynamique biologique par exemple) sur lesquelles se basent le modèle rendent peu crédible des simulations sur une plus longue durée. Les différents scénarios sont synthétisés dans la Figure 29: Pourcentage de variation de l'excédent brut d'exploitation (EBE) entre 2022 et 2027 selon les combinaisons de scénarios principaux et secondaires : Exemple des canots créoles améliorés (plus de 75 jours de mer). 24 combinaisons de scénarios ont été étudiées pour les 4 segments de flottilles suivants : les canots créoles dont l'activité est inférieure à 75 jours de mer, les canots créoles améliorés dont l'activité est inférieure à 75 jours de mer et ceux dont l'activité est supérieure à 75 jours de mer et les tapouilles dont l'activité est supérieure à 75 jours de mer.

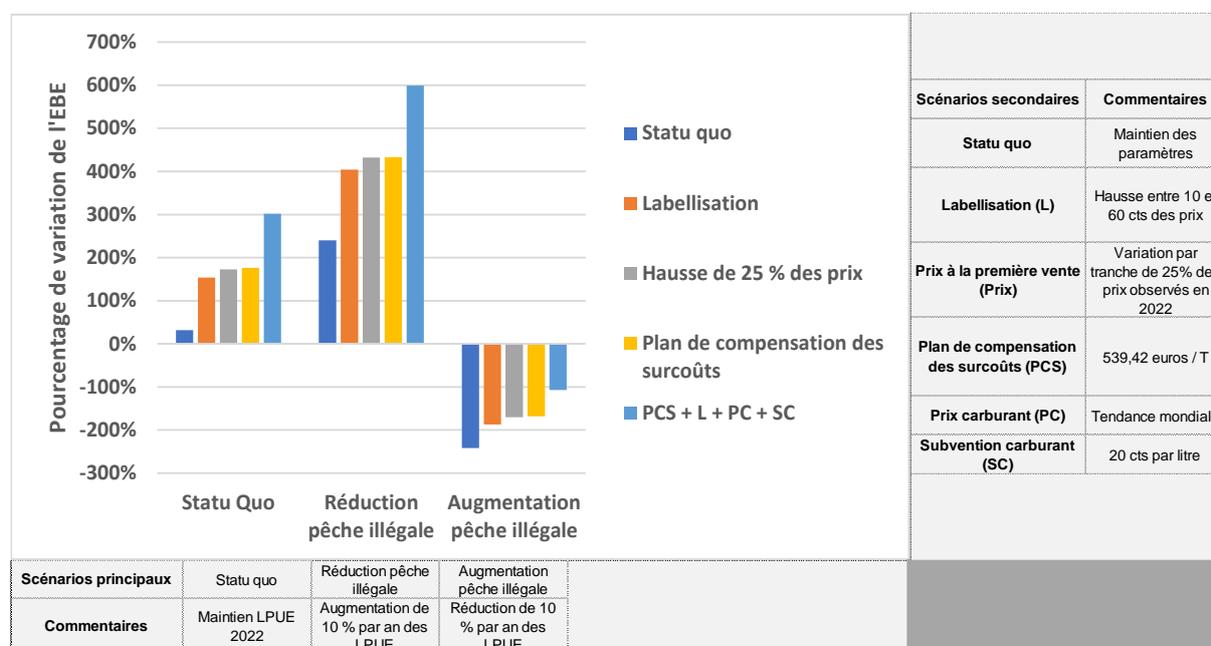


Figure 29: Pourcentage de variation de l'excédent brut d'exploitation (EBE) entre 2022 et 2027 selon les combinaisons de scénarios principaux et secondaires : Exemple des canots créoles améliorés (plus de 75 jours de mer)

Sont ainsi présentés dans ce chapitre, les résultats des simulations des indicateurs économiques (chiffre d'affaires, salaires bruts, excédent brut d'exploitation et rendement du capital - RoFTA) selon les scénarios considérés. Le point de départ des simulations sont les variables économiques issues du chapitre II adaptés à la segmentation en flottilles locales.

Il est conclu que la réduction de pression de pêche des navires étrangers illégaux pourrait à elle seule améliorer les performances économiques des flottilles de pêche côtière. Il apparaît que ce sont les subventions liées au plan de compensation des surcoûts qui ont le plus d'impact sur les indicateurs économiques. Il a aussi été démontré que la combinaison des aides et mesures est souhaitable. Cela dit, pour que ces mesures soient efficaces, il faudrait

qu'un plus grand nombre d'acteurs puisse en bénéficier. Les segments retenus pour présenter les indicateurs mettent en lumière une grande variabilité des performances économiques. L'explication de cette variabilité est à chercher d'abord au niveau des caractéristiques techniques des navires, les engins de pêches utilisés, l'âge des marins (cf. chapitre III), les stratégies de pêche. Enfin, les résultats des navires sont impactés par le niveau d'activité. Ceux effectuant moins de 75 jours de mer ont des performances économiques moindres.

## Conclusions et perspectives

Les premiers résultats du GTOM mettent en avant tout l'intérêt d'une approche intégrée pour rassembler, mettre à plat, partager les connaissances parfois dispersées et mieux cerner la complexité des différents socio-écosystèmes halieutiques (SESH) des RUP. Il s'agit d'une première étape, qui, quoique déjà très documentée, reste forcément incomplète et perfectible, et vise à être poursuivie et consolidée dans le cadre de l'activité permanente du GTOM.

Du point de vue des enjeux de durabilité, les approches d'évaluation sont nécessairement multicritères et l'objectif est désormais d'intégrer les différents indicateurs mobilisés tout en cherchant à développer et des indicateurs économiques sociaux plus adaptés à la pêche artisanale et aux écosystèmes tropicaux et sub-tropicaux.

Dans différents domaines, les connaissances sont partielles. De la synthèse sur la pêche illégale, et même si les travaux récents sur la pêche illégale en Guyane ne sont pas encore publiés, il ressort qu'une partie de l'activité illégale est locale. Elle est par définition difficilement quantifiable ce qui suggère le développement d'approches ad hoc utilisant notamment les données de contrôle des pêches et surveillance environnementale. Des réflexions ont été initiées par le groupe dans ce domaine.

Il ressort également que les politiques d'accompagnement du secteur des pêches et des filières halieutiques, Fonds Européen pour les Activités Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) mais également stratégies des collectivités territoriales) sont insuffisamment analysées, justifiant la mise en place de travaux dédiés intégrant également lorsque cela est possible la collecte d'informations nouvelles sur les filières halieutiques de chaque territoire.

Même s'il existe des différences entre les RUP, les résultats mettent en évidence des traits communs entre les régions mais également des bonnes pratiques, justifiant qu'elles soient partagées dans un objectif d'améliorer la gouvernabilité des socio-écosystèmes halieutiques de RUP par les acteurs. L'Ifremer et ses partenaires scientifiques ont l'ambition d'y contribuer au travers de « sciences océaniques belles, utiles et partagées ».